



HAL
open science

Des plaques de gardes.

Raymond Gagneux

► **To cite this version:**

Raymond Gagneux. Des plaques de gardes.. Revue forestière française, 1999, 51 (1), pp.85-95. <10.4267/2042/5421>. <hal-03443599>

HAL Id: hal-03443599

<https://hal.science/hal-03443599v1>

Submitted on 23 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

DES PLAQUES DE GARDES

R. GAGNEUX

Dès l'avertissement dont je faisais précéder mon "essai" sur les plaques de gardes, publié dans le 4^e numéro de 1983 de la *Revue forestière française*, j'ai précisé que c'est en me référant spécialement aux travaux de M. L. Lavauden ⁽¹⁾ et en espérant que, pour compléter notre information — selon le vœu de cet éminent auteur —, de nouvelles contributions pourraient être apportées à notre recherche de documentation sur le sujet. Ainsi, je faisais moi-même appel au concours de tous les amis de nos bois et forêts, principaux composants de nos "espaces verts".

Cette préoccupation demeure, mais il est bien évident que les gardes n'ont pas tous à n'assurer que la protection des sols boisés et de leurs hôtes, animaux et végétaux, comme des eaux les parcourant ou dormantes, mais en même temps — de par les dispositions constitutionnelles qui nous régissent depuis la Révolution de 1789 — de la totalité des biens sur les lieux délimitant l'étendue de leur mission. C'est donc compte tenu de cette observation qu'ont été poursuivies mes réflexions et mon action, au fur et à mesure des enseignements recueillis. Sur ce point, et dans cette perspective, comment pourrait-on ne pas rappeler la recommandation de Saint Bernard, fondateur de l'Ordre de Cîteaux : « *Tu trouveras quelque chose de plus vaste dans les bois que dans les livres. Les arbres t'apprendront ce que tu ne pourras pas entendre de la bouche des maîtres* » ⁽²⁾, exhortation reprise par M^{me} Régine Pernoud, historienne et chartiste émérite ⁽³⁾.

Or, M. Lavauden, homme de la forêt, déclarant que les plaques, objet de son étude, sont les "Insignes et marques distinctives de l'Administration des Eaux et Forêts", nous sommes fondés à penser que les insignes et marques prévus et admis pour désigner les préposés à la protection du domaine privé sont susceptibles d'évoluer dans leurs formes et aspects en même temps que ceux du domaine public, partant d'indiquer tendances et fluctuations de la société française en général, et d'être ainsi le reflet de la situation économique, politique, technique et artistique, même de la mode.

(1) Lavauden (L.) (Nancy, promotion 1907). — Insignes et marques distinctives de l'Administration des Eaux et Forêts en France. — *Revue des Eaux et Forêts*, janvier-février 1927.

(2) Cf. Georges Plaisance, ingénieur en Chef honoraire des Eaux et Forêts, docteur-ingénieur, in : *L'Arbre et la Forêt dans les Écritures saintes et chez les Chrétiens*, pp. 36-37.

(3) Régine Pernoud, historienne, in : *Le Tour de France médiéval dans l'Histoire de France buissonnière*. — Paris : Éditions Stock, 1986.

Mon propos initial date de quinze ans ; je rappellerai simplement maintenant que les marques ou insignes professionnels désignant spécialement les gardes forestiers faisaient, dès l'origine, partie de leur "vêtue", s'ajoutant par la suite à leur équipement. Ils prouvent aux tiers leur qualité durant leur mission, ainsi que leur appartenance, dépendance ou allégeance à l'égard d'un maître, ou chef, propriétaire, gestionnaire ou administrateur responsable des biens sur lesquels ils avaient à exercer leur métier technique en même temps que leurs fonctions administratives.

Sauf dans un cas que nous verrons plus loin, ces marques, à ma connaissance, ne consistaient généralement, jusqu'au XVII^e siècle, qu'en broderies représentant les armes des propriétaires des lieux et biens divers à protéger : terres cultivables, forêts, domicile, entrepôts (bâtiments et marchandises), etc. Elles faisaient partie intégrante des vêtements communément appelés "casaques", ou des baudriers mis en bandoulière pour porter gibernes, sacoches ou outils. Nous en trouvons deux exemplaires, exposés dans les salles de l'Ancienne Monarchie du Musée national de l'Armée à Paris, où deux baudriers, l'un brodé (Réf. 0009409 GB 3738), l'autre muni d'une plaque de laiton repoussé (Réf. PG 2509), sont aux armes de deux gouvernements provinciaux non encore identifiés.

Ce n'est guère, semble-t-il, qu'à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle que l'on voit fréquemment apparaître, en lieu et place des broderies, des plaques métalliques, coulées en bronze et reciselées, et d'autres en tôle de laiton repoussée, estampée ou gravée. Il arrive même que ces marques, en somme vraies plaques d'identité ou tout au moins de qualification de leur porteur — qui est alors un authentique fonctionnaire civil administratif ou privé — soient en argent ou métal argenté (cuivre ou laiton) résistant à la corrosion, voire dorées à l'or.

Nous verrons que ces marques, quels que soient leurs nature et procédés de réalisation, métal, tissu brodé, etc. pourront être portées sur un brassard ou à même le vêtement extérieur des préposés qui, avant de les recevoir, auront dû, devant la Justice, prêter serment d'accomplir fidèlement leur mission de répression des délits et autres actes de protection des biens placés sous leur surveillance.

C'est en partant de ces données que j'ai poursuivi mon étude.

Avant d'aller plus loin, je rappelle que l'intérêt, donc la valeur réelle présentée par de telles marques, dépend de leur signification, leur caractère d'information quant à l'importance du rôle social ou autre du propriétaire, voire du garde lui-même dans l'époque considérée. La photographie 1 d'un saladier daté de 1737 — cité naguère — illustre cette réflexion en montrant "M. Tourete, garde des Forêts de sa Majesté 1737" dans sa tenue de fonction. Les qualités d'exécution artistique ou matérielle peuvent n'être que secondaires.



Il m'est un devoir agréable d'exprimer dès maintenant ma reconnaissance à la *Revue forestière française* qui me permet de faire part aux amis des arbres, de la forêt tout entière, de nos parcs publics ou privés, comme de nos routes et avenues, des fruits récoltés tout au long de ma quête. Mais aujourd'hui comme hier, qu'il soit bien entendu que cette information ne saurait être à son tour considérée comme exhaustive et que tout nouvel apport sera le bienvenu, qui éclairera le champ d'action de mes continuateurs.

C'est donc dans un esprit de documentaliste beaucoup plus que de collectionneur et en me rangeant au conseil de Saint Bernard, que j'aimerais présenter certains éléments significatifs ou remarquables de ma récolte.

Photo 2 : en premier, il s'agit d'une plaque en forme d'écu ancien, chargée de mystère, voire d'ésotérisme, de très fort laiton ancien patiné, de H 71 mm × L 67 mm, daté de 1369 ou 1569, la gravure étant incertaine. Sachant que les corporations de métiers pouvaient avoir des marques distinctives lourdes de signification, comme le sont les attributs ou meubles héraldiques des blasons, la plaque citée ici peut être une plaque de propriété, d'appartenance à une confrérie, d'appel à la solidarité, à une protection humaine ou autre, aussi bien des êtres que des choses.

Elle présente les signes suivants : en son milieu et sur toute sa hauteur, un chiffre "4" dont la base repose sur l'association d'un "A" et d'un "M", comme les initiales de "Ave Maria". Au-dessus de cette base, deux traits se croisent en "X" ; sous la barre transversale du "4", deux traits parallèles en zigzag, puis, à hauteur du triangle rectangle formé par le "4" sur la barre dépassant la base du rectangle, deux traits parallèles verticaux. À dextre de l'écu, un volatile — colombin semble-t-il — au repos sur ses pattes. À senestre, à même hauteur, un village dominé par un clocher.

La présence du "4" illustrant la première page de certains livres imprimés au XVI^e siècle a fait dire qu'il pouvait s'agir là de la marque d'un imprimeur-libraire, mais jusqu'ici aucune certitude ou explication acceptable et définitive n'en a encore été donnée, même en se référant au catalogue de l'exposition "Saint Bernard et le monde cistercien" qui eut lieu à la Conciergerie de Paris dans l'hiver 1990-1991, où l'on put voir cette marque dans la composition d'un vitrail provenant de l'abbaye d'Altenberg (Allemagne) édiflée au début du XIII^e siècle. Les réflexions et notes interrogatives ci-dessus demeurent donc. En conséquence cet objet paraît susceptible de pouvoir être considéré comme un ancêtre dans le monde des plaques de gardes.

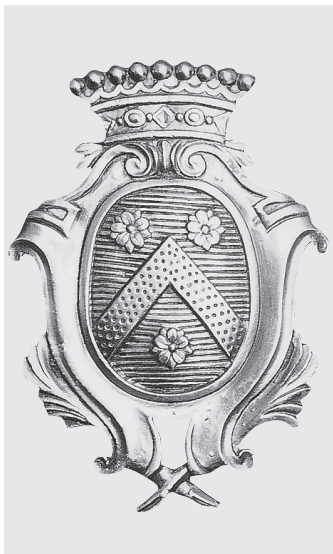


2

Cliché A. AUBÉRY-GAGNEUX



3



4



5

Photo 3 : plaque aux armes de Pierre de Bourdeilles, plus connu sous le nom d'abbé et seigneur de Brantôme (1535-1614) pour l'attention qu'il porta tant à la "Vie des dames galantes" qu'à la "Vie des hommes illustres et des grands capitaines". Elle est en bronze argenté aux contours découpés et chantournés.

Photo 4 : du XVIII^e siècle, et d'évocation au moins géographique, cette plaque en bronze coulé et reciselé, à contours chantournés, porte sous une couronne comtale, sur fond ovale d'azur, un chevron d'or accompagné de trois roses d'argent. Selon P. de Maransange ⁽⁴⁾, ce sont là les armes des Gassot — ou Gassault, cités par La Thaumassière ; mais, selon Dubuisson ⁽⁵⁾, ce pourrait être celles d'Allichamps (avec un seul "I"), seigneur de Breil, etc. en Champagne. Or s'il y a bien une commune d'Allichamp (avec deux "I") près de Wassy (Haute-Marne), il existe aussi le prieuré roman de Bruère-Allichamps (avec deux "I" dans le Cher) où est érigé, sur la RN 144, un monument fait d'une colonne milliaire gallo-romaine indiquant le cœur du centre géographique de la France, à deux pas de la célèbre abbaye de Noirlac du plus pur esprit cistercien.

À quel seigneur de ces deux Allichamps revient-il de revendiquer la légitime paternité de cette plaque, les auteurs cités étant d'excellente réputation — en particulier La Thaumassière qui fait autorité pour le Berry ? Jusqu'à preuve absolument irréfutable du contraire, on peut penser que c'est le cœur de France qui s'en pare le plus sûrement.

Photo 5 : plaque ovale, en laiton, finement gravée aux armes de Kessel de La Neuville, conseiller ordinaire des Guerres et de la Cour des comptes de Paris, en 1740, selon Dubuisson.

(4) Maransange (P. de). — Armorial des principales familles du Berry. — Bourges : Tardy-Pigelet, 1901.

(5) Dubuisson. — Armorial des principales maisons et familles du royaume. — Paris, 1757.



6



7



8

Clichés ENGREF

Photo 6 : cette plaque, en bronze coulé reciselé aux contours chantournés, est aux armes de Louis François Armand de Vignerod du Plessis, duc de Richelieu (1696-1788), petit-neveu du Cardinal. Élevé à la dignité de maréchal de France en 1748, il fut président du Tribunal du Point d'Honneur des Maréchaux. Marié trois fois, la dernière à 83 ans, son ultime épouse qui vécut jusque sous Napoléon III disait, paraît-il, qu'il lui parla longuement du faste des chasses de Louis XIV auxquelles il assista enfant, ce grand roi, réformateur de nos eaux et forêts, ayant vécu jusqu'en 1715.

Photo 7 : plaque en bronze ciselé aux contours chantournés, aux armes de Paul François Galluccio de L'Hospital, marquis de Châteauneuf-sur-Cher (1692-1786), seigneur de Bois-Sire-Amé, lieutenant-général, ambassadeur de France auprès du roi des Deux-Siciles, et d'Élisabeth Petrovna, impératrice de Russie ⁽⁶⁾. Par son coq significatif, cette plaque montre la probable origine gauloise du marquis de Châteauneuf-sur-Cher. Vraisemblablement, un de ses ancêtres a pu accompagner un prince français, fondateur du royaume de Naples. Redevenu français par naturalisation ⁽⁷⁾, il a remis sa famille au service de sa patrie d'origine.

Photo 8 : comment résister à la tentation de rechercher l'origine précise d'une exceptionnelle plaque authentique de garde, incontestablement des années 1775, en laiton, gravée au burin et dorée à l'or, de 71 mm × 63 mm, à bords découpés, montrant sous couronne de marquis un saint Sébastien lié au tronc d'un vieux chêne et percé de trois flèches dont la plus cruelle lui est enfoncée dans le cœur par un amour ailé, le tout terrassant un aigle effondré, sur le dos, et une corne d'abondance, l'ensemble dégageant un léger parfum "à la du Barry" artistique et anecdotique ?

(6) Dubuisson — Armorial précité, p. 187.

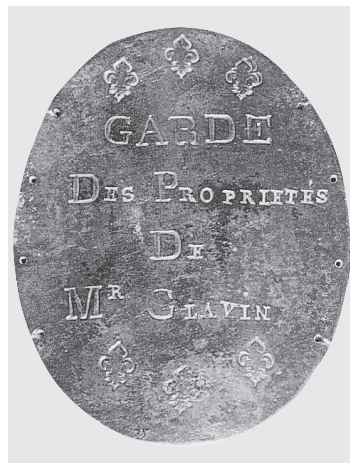
(7) Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre. — Bourges : Pigelet et Tardy, 1884. — pp. 245-274.



9



10



11

Photo 9 : plaque ovale en argent repoussé, aux armes de la famille de Hautefort, illustrée en particulier par Marie de Hautefort (1615-1691), fille d'honneur de Marie de Médicis. Elle intrigua contre Richelieu puis contre Mazarin...

Photo 10 : plaque de Charles de Bourbon (1757-1836), comte d'Artois, colonel général des Suisses et Grisons ⁽⁸⁾, à ses armes de duc de Berry, par apanage, futur dernier roi de France et de Navarre, sous le nom de Charles X, Louis-Philippe 1^{er} n'étant que roi des Français. Cette plaque est en cuivre argenté et repoussé. On notera au passage qu'elle est reproduite sur le plat du journal des "chasses de Sa Majesté la reine Marie-Antoinette et du comte d'Artois", relié en maroquin vert, conservé aux Archives nationales.



12

Photo 11 : plaque établie au nom de "M.R. Glavin" ovale, en tôle de fer, frappée en creux sur enclume au moyen de jeux de lettres d'acier en relief. Elle est ornée, et ainsi officialisée pour servir légalement, de six empreintes d'une fleur de lys : trois en chef et trois en abîme, identiques à celles utilisées en imprimerie pour timbrer en en-tête les papiers administratifs dans les années 1790 à 1792. Elle est jusqu'ici la seule de ce modèle vue au cours de mes recherches. Sa nature ou matière, fer oxydable, de faible conservation, indique donc la rareté et la difficulté du moment à s'approvisionner en cuivre, laiton ou bronze antérieurement utilisés, et situe bien son époque entre la prise de la Bastille et la proclamation de la République, la Monarchie subsistant jusque-là.

Photo 12 : plaque établie en 1798, sous le Consulat, et qui, sous l'œil de la vigilance, dans un cartouche aménagé entre deux rameaux de chêne réunis à leur base par un flot de rubans pro-

(8) État militaire de France pour l'année 1773. — Paris : Guillyn, libraire, quai des Augustins, M. DCC. LXXIII.



13



14



15

clame : “Respect aux personnes et aux propriétés”, s’inspirant de la Constitution évoquée plus haut. Plaque de cuivre à l’origine argenté, fixée par rivets sur un plateau de fort laiton de garde particulier. Il en existe un exemplaire au Musée de la Gendarmerie, à Melun.

Photo 13 : plaque d’argent, octogonale, établie entre 1798 et 1807, d’après le poinçon “au coq” dont elle est frappée. Elle est aux armes des Rohan d’Autriche sommées de la couronne des princes du Saint-Empire.

Photo 14 : l’Empire proclamé et le rayonnement de la France se manifestant, la qualité des plaques s’améliore pour renforcer le prestige des représentants de l’ordre que sont les gardes dans tous les domaines, y compris celui des anciens “bangards”, rencontrés dans la première partie de notre étude et devenus gardes-champêtres ayant autorité en matière forestière municipale. La plaque ici présentée, de forme octogonale, est en cuivre argenté, timbrée de l’aigle impérial, gravée au nom de la commune de Montreuil-aux-Lions, réalisée par le célèbre graveur Ameling, de Paris.

Photo 15 : plaque ovale en cuivre plaqué d’argent, poinçonnée, aux armes gravées au burin de “M. le Baron DJVRY” (sic). Elle est sommée de la toque à trois plumes d’autruche du Premier Empire.

Photo 16 : cette très belle plaque, d’une sobriété exemplaire, octogonale, en cuivre argenté, renforcée à sa face interne d’une couche d’étain coulé, incontestablement authentique, est celle dont M. L. Lavauden, en 1927, disait douter de sa réalisation. Elle est absolument conforme à la description qui en est donnée dans l’Ordonnance d’application du 1^{er} août du Code forestier du 28 mai 1827. Elle est la seule encore jamais rencontrée.



Clichés ENGREF

16

Clichés ENGREF



17



18



19

Photo 17 : plaque octogonale en cuivre argenté, de la commune d'Aubergenville, représentant, sous l'œil de la vigilance, le fier coq gaulois aux ailes éployées, juché triomphalement sur les tables de la Charte. Époque 1830.

Photo 18 : plaque octogonale, en cuivre argenté, frappée par Ameling au nom de "C. Say, raffineur de sucre à Paris". Elle représente un caducée aux ailes éployées dominant les armes de Paris, encadré par deux rameaux, l'un de chêne, l'autre d'olivier, l'ensemble symbole du triomphe économique au siècle dernier.

Photo 19 : plaque octogonale en cuivre argenté, renforcé à l'étain, pour les "Forêts de la Maison d'Orléans" désignées sous la couronne royale — mais sans fleurs de lys — dans un cartouche d'azur encadré de deux rameaux de chêne.



20

Clichés ENGREF

22



21



21 bis

Photo 20 : plaque octogonale de métal blanc argenté, frappée au nom de la “Société civile de la forêt de Dreux”, présentant deux rameaux de chêne réunis à leur base, sans aucun signe ou mention à l’intérieur du cartouche ainsi réalisé.

Photo 21 : jeton de présence en or, frappé à l’avers de la couronne royale traditionnelle, donc fleurdelysée, pour les membres du “Conseil d’administration de la Société civile de la forêt de Dreux” ci-dessus citée. Ces deux derniers objets témoignent de la gestion des biens en France de la famille d’Orléans après l’abdication du roi Louis-Philippe.

Photo 21 bis : revers du jeton ci-dessus.

Photo 22 : plaque octogonale aux armes de la Maison d’Orléans, partant, celles du duc d’Aumale ; d’azur à trois fleurs de lys d’or sous lambel sommée de la couronne de prince du sang, frappée par les gardes de l’“Administrazione de beni in Sicila di sua Altezza Reale il Duc di Aumale”.

On notera, à propos de cette plaque, qu’il existe deux témoins de même nature qui lui sont antérieurs, le premier étant une plaque de garde frappée pour le prince Eugène (de Beauharnais) (1785-1824), beau-fils de Napoléon 1^{er}, vice-roi d’Italie, titré après 1815, duc de Leuchtenberg, en principauté d’Eichstätt (Allemagne). Elle est au Musée de La Malmaison. L’autre, aux armes de la reine Hortense (1783-1837), sœur du précédent, épouse de Louis Bonaparte, roi de Hollande, mère de Napoléon III. Cette plaque est au Musée de la Légion d’Honneur, à Paris.

Photo 23 : à titre anecdotique, par souci d’information, nous présentons la plaque octogonale en cuivre argenté, frappée par Ameling pour “Quesnot, garde honoraire – commune des Batignolles-Monceaux” (sic) du modèle de la plaque d’Aubergenville où l’on voit notre coq dominant les tables de la Charte. Époque 1850 environ, la construction de l’enceinte fortifiée de Paris décidée sous Louis-Philippe 1^{er} ayant entraîné l’absorption de la commune des Batignolles-Monceaux (sic) par la capitale et ayant eu les conséquences administratives qui en résultèrent.

Photo 24 : plaque octogonale, en laiton repoussé puis argenté, réalisée par A. M. et Cie de Paris pour un “Garde particulier de M. Lionel H. Latham”, à Maillebois (Eure-et-Loir), représentant emblématiquement et symboliquement un alcyon prenant son essor juché sur un tronc de chêne donnant, dans le calme, vie à un vigoureux rameau renaissant, au-dessus de la devise “*Aequanimitate*” gravée sur une banderole.

Cette plaque est typique des évocations et enseignements dont un tel objet-témoin peut être chargé et c’est là son intérêt principal, selon ce qui a été exposé plus haut.

En effet, marquisat et château — avec terres agricoles et boisées — de Maillebois ont été achetés au



23



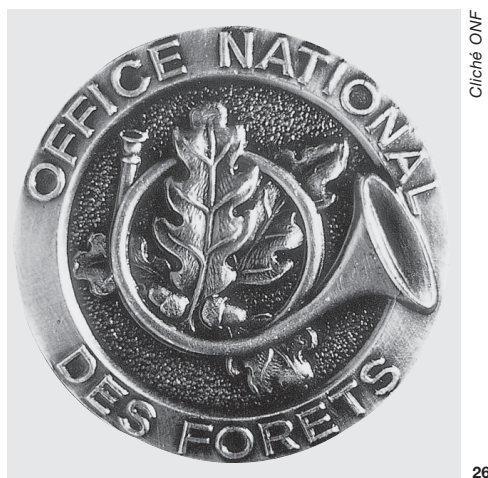
24

Clichés ENGREF

R. GAGNEUX

XVII^e siècle par Nicolas Desmarest (1650-1721)⁽⁹⁾, neveu du grand Colbert, contrôleur général des Finances, ministre et secrétaire d'État, qui inventa l'impôt du dixième pour éviter la banqueroute... (ancêtre de l'impôt sur la fortune⁽¹⁰⁾). Il fut le père de François Desmarest, marquis de Maillebois, né à Paris (1682-1762) qui se signala pendant les guerres de succession de Pologne et d'Autriche, chevalier des Ordres du Roi, élevé à la dignité de maréchal de France en 1741⁽¹¹⁾.

Le domaine de Maillebois devint propriété de M. Lionel H. Latham⁽¹²⁾, pionnier de l'aviation française, qui fit emblématiquement (et symboliquement) figurer sur la plaque un alcyon en essor et sa devise. Maillebois passa ensuite, par héritage, dans le patrimoine du D^r Paul Félix Armand-Delille, biologiste, introducteur en France, vers 1950, de la myxomatose, destructrice des lapins de garenne, à la satisfaction des sylviculteurs qui, en 1956, l'en récompensèrent par une médaille frappée à son effigie.



Ainsi est illustré par une plaque de garde le lien des générations et de leurs actions sur un territoire — et même au-delà — jusqu'à nos jours : finances nationales, armée, diplomatie, aviation et sylviculture.

Photo 25 : il s'agit ici plus d'un insigne que d'une plaque de garde proprement dite. Il est actuellement porté par les préposés assermentés affectés à la surveillance des parcs et jardins, dits "espaces verts", administrés par la Ville de Paris.

Photo 26 : terminons enfin par l'écusson actuel porté par les personnels de l'Office national des Forêts.

(9) Harcourt (L. d'). — Connétables et Maréchaux de France. — Paris : Émile Paul Éditeur, 1912.

(10) Augé (Cl.). — Dictionnaire Larousse Universel. — Paris, 1923.

(11) Valynseele (J.). — Dictionnaire des Maréchaux de France. — L.A.P. Perrin Éditeur, 1988.

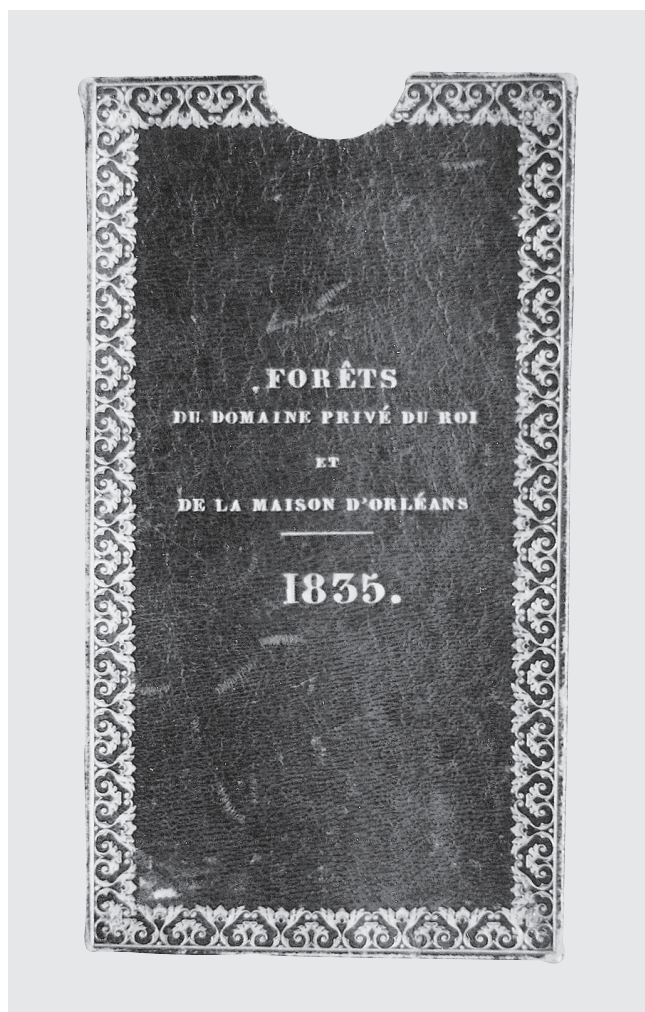
(12) Bottin mondain. — Paris, 1932 et 1975.

Nature, histoire, loisirs et forêt

En conclusion, nous nous plaisons à constater les soins de tous ordres apportés tout au long des âges à la protection et à la conservation de nos forêts, bois, arbres et autres éléments de nos espaces verts ; on peut, à juste titre, dire qu'en règle générale la parole de Saint Bernard a été entendue, et même qu'en cette année commémorative du neuvième centenaire de Cîteaux, et pour l'avenir, elle mérite plus que jamais de n'être pas oubliée.

R. GAGNEUX
Membre du Conseil d'Administration de la
SOCIÉTÉ POUR LA PROTECTION
DES PAYSAGES ET DE L'ESTHÉTIQUE
DE LA FRANCE

*Clichés D. DANGUY DES DÉSERTS, J.-C. MOSNIER
- ENGREF - Tous droits réservés*



**Étui des cartes
des Forêts du domaine privé du Roi
et de la Maison d'Orléans,
1835.**